

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 18 h 30**

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 11 Mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 27 Avril 2023, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Maire, Marie-Laurence BERQUEZ, Daniel FOURNIER, Véronique WESTENHOEFFER, Gérard COLIN, Sandrine VERON, Adjoint.

Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Conseillers Municipaux Délégués.

Murielle LAMIABLE, Léa FASQUELLE, Serge BONNAIRE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Aurore MOBAILLY, Vincent MONBAILLY, Richard GUILBERT, Martine LEROY, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Dominique EVRARD (proc. Mme Michèle CHRISTIAENS), Francis DUBIEZ (proc. M. Vincent MONBAILLY),
Serge LELIEVRE, Francis GUCHE

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE :

Sophie QUENON

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

Arnaud TEN

Madame Juliette MAGNIER était absente aux points de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Vendredi 14 Avril 2023.

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 14 Avril 2023 ;
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment par la société EQIOM ;
- Revente d'un aérateur pour surfaces engazonnées ;
- Vente de l'ancienne école Marie Curie ;
- Extension de la réserve de biosphère de l'UNESCO,
Désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans le groupe de travail de l'espace naturel régional ;
- Demande de subvention auprès du Département au titre de la maintenance en milieu urbain pour les travaux de requalification du bourg-centre (tranche optionnelle n° 3) ;
- Dénomination de la future résidence en dessous de la résidence Pierre Bérégovoy ;
- Rétrocession à la Commune des voiries, espaces verts et réseaux divers de la future résidence en dessous de la résidence Pierre Bérégovoy ;
- Informations diverses.

1. Délibération n° 2023/26 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2023/27 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du Vendredi 14 Avril 2023 est approuvé par 17 voix POUR, et 5 CONTRE (Mme SCHLEICH Ingrid, Mme LEROY Martine, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, M. GUILBERT Richard).

3. Délibération n° 2023/28 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment par la société EQIOM.

Madame le Maire rappelle qu'une enquête d'utilité publique se déroule du 24 Avril 2023 au 25 Mai 2023.

Celle-ci concerne la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment par la Société EQIOM.

Chaque conseiller a reçu par mail le contenu de cette enquête.

Elle a ensuite donné la parole à Monsieur David COULON, Directeur de la Société EQIOM, pour la présentation de ce projet.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité moins 2 ABSTENTIONS (M. GUILBERT Richard, M. MONBAILLY Vincent) un avis favorable à ce projet et autorisent Madame le Maire à en aviser Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

4. Délibération n° 2023/29 – Revente d'un aérateur pour surfaces engazonnées.

Madame le Maire propose de revendre à la Mairie de LONGFOSSÉ un aérateur pour surfaces engazonnées usagé pour un montant de 150 €.

La Commune n'en ayant plus besoin, suite à l'acquisition d'un décompacteur plus performant.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

5. Délibération n° 2023/30 – Vente de l'ancienne école Marie Curie.

Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion en date du 06 Juillet 2022, le Conseil Municipal avait acté la vente de l'ancienne école Marie Curie à la SCI PCGF pour un montant de 236.000 €.

Or, cette vente a été interrompue dans la mesure où à la date du 06 Juillet 2022, les locaux n'étaient pas désaffectés.

Par délibération en date du 13 Février 2023 rendue exécutoire le 14 Février 2023, le Conseil Municipal a acté la désaffectation et le déclassement de ces locaux.

Il est donc proposé de délibérer de nouveau pour la vente de ce bien dans les conditions suivantes :

Vente à la SCI PCGF représentée par Monsieur Pierre PRUVOST demeurant 41 rue du Loquin 62560 THIEMBRONNE pour un montant de 236.000 €, de l'ancienne école sise sur les parcelles cadastrées section F n° 458, 751, 859 et 749.

L'estimation des services du domaine est de 255.000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Le projet d'aménagement du site consisterait à :

- garder la micro-crèche,
- transformer les anciens sanitaires en local professionnel ou commercial,
- louer l'ancienne salle de classe du haut en salle de réunion pour des séminaires, réunions ou formations,
- rénover et louer l'ancien logement de fonction,
- aménager les salles du bas pour des banquets, repas ou autres,

A l'exception du logement de fonction, aucune autre habitation ne sera créée.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, moins 6 ABSTENTIONS (M. MONBAILLY Vincent, M. GUILBERT Richard, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, Mme LEROY Martine, Mme SCHLEICH Ingrid) :

- d'accepter cette vente dans les conditions ci-dessus,
- de confier à Maître Valentine EVRARD la rédaction d'un compromis et d'un acte de vente (la vente sera annulée si l'acquéreur n'obtient pas son permis de construire ou son prêt ou si celle-ci n'est pas réalisée avant le 01.12.2023),
- d'autoriser Madame le Maire à signer le compromis et l'acte de vente,
- de réaliser tous les diagnostics et études nécessaires à la vente.

6. Délibération n° 2023/31 – Extension de la réserve de biosphère de l'UNESCO. Désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans le groupe de travail de l'espace naturel régional.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le Parc Naturel Régional est porteur du projet d'extension de la réserve de biosphère de l'UNESCO qui sera dénommée « Réserve de Biosphère du Marais Audomarois Aa-Hem-Flandre »

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu de désigner un conseiller municipal au sein du groupe de travail du Parc Naturel Régional.

Elle propose que le vote se déroule à bulletin secret.

- Nombre de votants : 23
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Mr COLIN Gérard : 16 voix
- Mr MONBAILLY Vincent : 6 voix

Monsieur Gérard COLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, est élu pour représenter la Commune de Lumbres pour siéger au sein du groupe de travail « extension de la réserve biosphère ».

7. Délibération n° 2023/32 – Demande de subvention auprès du Département au titre de la maintenance en milieu urbain pour les travaux de requalification du bourg-centre (tranche optionnelle n° 3).

Madame le Maire propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de la maintenance en milieu urbain dans le cadre des travaux de requalification du bourg centre (tranche optionnelle n° 3 : rue Pasteur en partie et rue Victor Hugo).

- L'estimation des travaux éligible est de 369.612,50 € HT.
- La subvention sollicitée est de 184.806,25 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais.

8. Délibération n° 2023/33 – Dénomination de la future résidence en dessous de la résidence Pierre Bérégovoy.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de dénommer la future résidence en dessous de la résidence Pierre Bérégovoy « Le Clos du Colonel MONTERA ».

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

9. Délibération n° 2023/34 – Rétrocession à la Commune des voiries, espaces verts et réseaux divers de la future résidence en dessous de la résidence Pierre Bérégovoy.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le gérant de la société KHEOPS, aménageur de la résidence « Le clos du Colonel MONTERA », souhaite à l'issue de la réalisation du lotissement de 8 parcelles (sur les parcelles cadastrées C972 et C858) rétrocéder à la Commune les voies, espaces verts et réseaux divers.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention de rétrocession avec la société KHEOPS représentée par Monsieur Dominique VOLLE MONTERA.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 27.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

